



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-572 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-451, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE LES ESCALIERS EXTÉRIEURS EN COUR AVANT ET COUR AVANT SECONDAIRE POUR UN ACCÈS À UN ÉTAGE, AJOUTER LA DÉFINITION D'UN CONTENEUR À MATIÈRES RÉSIDUELLES AINSI QUE RESTREINDRE L'OBLIGATION D'UN ENCLOS RIGIDE À MATIÈRES RÉSIDUELLES À L'INSTALLATION D'UN CONTENEUR SEMI-ENFOUI OU ENFOUI.

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :

Le Conseil municipal de la Ville de Léry a, lors de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2026, adopté le règlement numéro 2026-572 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-451.

Ce règlement a pour but de modifier certaines dispositions du règlement de zonage relatives aux éléments architecturaux autorisés dans les cours ainsi qu'aux exigences applicables aux conteneurs à matières résiduelles

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement aux heures régulières d'ouverture de la municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur à la réception du certificat de conformité de la MRC de Roussillon.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 15^e jour du mois de mai 2026.

Dale Stewart
Directeur général et greffier-trésorier par intérim